

considérables auxquelles ils sont obligés de fournir par
égales portions. En pour parvenir au recouvrement desdites
redevances au payement des auctiers qui ont travaillé à la
Construction de la ferd. Chapelle il a été résolu de l'ice
Entréus de prouider au partage de certains parties de
paturage à eux appartenant par indivis et de leur
prouider par le moyen des personnes sousigné d'attribution de
portions que chacun des ferd prendra pour le montant de
leur employé au payement de sommes dues aux auctiers
qui ont construit lad. Chapelle et des matériaux qu'il a fallu
faire pour la rendre parfaite et manœuvres exécutées
auquel effet il a été prouvé au ferd partage ainsi qu'il suit
En premier lieu il a été assigné au m. r. vassier un quart
du ferd paturage appelle les plaines situées au opp. de l'ancien
village de momentres, contenant aux parties terres
composées de l'enceinte d'icelle, dudit m. r. vassier appelle la bœtte
de midi et concluant le ruisseau de l'enceinte paturage et de l'ancien
village de ferd de lad. Jeanne Daugles, de l'autre une autre
portion d'un paturage contenant vingt neufs perches
composées de l'enceinte d'icelle, dudit m. r. vassier appelle
paturage, et de l'enceinte d'icelle, dudit m. r. vassier appelle
les varennes, lesquelles portions ont de valeur de la somme
de quatrevingt dix neuf livres, plus au d. f. r. montant
proudant en qualité de pères et légitimes administrateurs de
personne et biens de l'ensemble et de lad. ferd Jeanne Daugles
sont pour une autre portion du ferd paturage de l'ancien
village de l'enceinte d'icelle, dudit m. r. vassier appelle
partie de midi, les surplus d'un paturage restant au
ferd de l'enceinte d'icelle dudit m. r. vassier appelle
de l'enceinte d'icelle de l'ancien village de ferd de lad. Jeanne Daugles et de l'ancien

[illegible]

De 6^e rue 17 Di
St Denis l'Archeveque
Paris

Vente de 99th 19. faite par
anne fawcett femme d'un village de
l'air de assurand vigal d'un
tout parue de mison.

Le
L'an mil sept cent soixante et treize le cinquième jour du mois
de décembre, après midi, au lieu de Colenches paroisse de l'église de
rouenque, Etude de l'abbé de la Roche, Royel sousigné et témoin
et après nommés fut présentée au notaire et remis de michele
L'abbé de la Roche. Demeurant au village de la vasse paroisse de
rouenque. Le degré de son terrain vendu, remis co